



10 novembre 2012

Accueillir l'étranger

«Laisserons-nous à notre table, Un peu d'espace à l'étranger ? Trouvera-t-il quand il viendra Un peu de pain et d'amitié ?» Michel Scouarnec

L'étranger qui est chez nous, n'est-ce pas ce qu'il espère ? Mais quand il entend ce discours il n'est pas rassuré. «Il prend nos places de travail ; il profite de notre aide sociale ; il veut imposer sa culture, sa religion.» Oh ! Je sais. Ce n'est pas facile d'accueillir avec gentillesse le sans-papier, les gens du voyage, le demandeur d'emploi qui tend la main à la porte. Ce n'est pas la peur de s'appauvrir. C'est la peur d'être abusé et d'être blessé dans son amour-propre. Quoi qu'on puisse penser du bien-fondé de la demande, il n'en reste pas moins que c'est bel et bien un pauvre qui frappe à la porte.

En ce 2^{ème} dimanche de novembre, nos paroisses suisses sont invitées à célébrer la Journée des Peuples, Dimanche des Migrants. Volontiers, nous accueillons nos frères et sœurs des communautés étrangères pour découvrir et célébrer la foi ensemble. Mais il y a aussi la Parole de Dieu qui nous interpelle. Le prophète Elie fuit son pays à cause des menaces du roi Akhab. Arrivé à l'entrée de la ville de Sarepta, il demande de l'eau et du pain à une pauvre veuve. Elle va puiser de l'eau et cuit du pain avec le peu de farine et d'huile qui lui reste. Le Seigneur dit : «Jarre de farine point ne s'épuisera, vase d'huile point ne se videra.». Le geste de partage de la veuve de Sarepta avec l'étranger devient source de vie.

«Ouvre mes mains, Seigneur, apprends-moi à partager.»

Chne Charles Neuhaus

Des évolutions qui divisent la société... et les chrétiens

Alors que l'opinion française débat et se déchire à propos de la 31^{ème} proposition du candidat Hollande : «le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels», le Synode de l'Eglise réformée vaudoise vient de décider «la création d'un rite pour les couples partenariés». Concrètement, il s'agit d'offrir aux couples stables (homosexuels compris), engagés dans un partenariat civil et qui ont un projet de vie commune, un «acte liturgique», c'est-à-dire une cérémonie religieuse «qui ne devra pas créer de confusion avec la bénédiction de mariage». Les pasteurs pourront donc accueillir ces couples en Eglise et les bénir de la part de Dieu.

Au moment où le mariage est en crise et alors que bon nombre de couples éprouvent des difficultés à inscrire leur relation dans la durée et hésitent à se lier par une union civile et religieuse qui les engagerait pour toute la vie, il est pour le moins singulier de constater que le mariage est remis au goût du jour et réhabilité par des couples non traditionnels. Ainsi, l'engagement conjugal trouve aujourd'hui des avocats du côté où l'on s'y attendait le moins.

Seraient-ils dépassés : la tradition du mariage, les rites sociaux et religieux, la soif de reconnaissance et d'absolu ?

Pas chez ceux auxquels on les refuse ! Comme s'il fallait qu'une chose soit contestée ou paraisse encore impossible pour qu'elle devienne enviable.

«Mais toi, m'a-t-on demandé- qu'en penses-tu ?»

A titre personnel, je sais que l'amour et le désir revêtent bien des visages, même si je dois reconnaître que pour moi, le mariage et la parentalité concernent avant tout un homme et une femme. Cela dit, en quoi le fait de donner la possibilité aux couples partenariés d'être reconnus et accompagnés par l'Eglise serait-il contraire à l'Evangile ?

Car qui nous a établis pour juger de l'amour ?

Pasteur Pierre Boismorand